

PATRIMOINE VITICOLE FRANÇAIS : CONSERVER, VALORISER ET INNOVER DANS LA TRADITION

LE VIGNOBLE FRANÇAIS : UN PATRIMOINE UNIQUE À SAUVEGARDER

Un encépagement ancien et riche : près de 450 cépages peuvent être considérés comme originaires de France (Lacombe 2002).

Un appauvrissement certain depuis plus de 50 ans : Depuis 1958 (Cadastre viticole français, IVCC), la part des 20 cépages majoritaires n'a cessé de croître pour atteindre 86 % de l'encépagement français en 2000 (Boursiquot).

Des opérateurs organisés : Conscients de ce problème les organismes techniques chargés de la sélection, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), fédérés autour de leurs partenaires par la Commission Technique Nationale de Sélection et de Participation (CTNSP, Figure 1) ont mis en place une démarche organisée et cohérente de sauvegarde et de valorisation des variétés autochtones.

Une méthode de travail : Dans le respect de la Charte Nationale pour la gestion des ressources génétiques de la vigne, un cadre technique (Méthode d'installation, de gestion et d'étude des conservatoires de clones de vigne, section vigne du CTPS, 2005) a été élaboré et précise notamment :

Règles à suivre durant la phase de prospection	Caractérisation de la variété ; Privilégier les parcelles âgées Privilégier le nombre de parcelles
Etat sanitaire et tests à réaliser	GFLV, ArMV, GLRa-V 1, 2 et 3
Réalisation des plants de vigne	Traitement à l'eau chaude contre les phytoplasmes Utilisation de porte-greffe de catégorie base
Implantation du conservatoire	Choix du site, dispositif avec témoins
Suivi technique du conservatoire	Remplacements, suivi sanitaire
Etude des accessions conservées	Caractéristiques morphologiques Caractéristiques agronomiques voire génétiques ; Sensibilités



Figure 1 : Carte des partenaires de la Sélection Vigne Française

DES ACTIONS CONCRÈTES DE CONSERVATION ET DE VALORISATION



Trousseau gris G Romorantin B Claverie B Prunelard N Saint-Côme B

Face à l'érosion variétale mesurée depuis 1958, les partenaires de la sélection viticole française (CTNSP) ont réagi de manière cohérente et structurée. A ce jour, il existe 120 conservatoires (figure 2) implantés dans les régions viticoles, maintenant la diversité des principaux cépages français, mais aussi de certaines variétés secondaires. Cependant, même si un travail considérable a déjà été réalisé, de nombreux cépages restent encore sans conservatoires ni clones agréés. Des actions urgentes de prospection et de sauvegarde doivent donc être poursuivies afin de conserver dans les meilleures conditions possibles le patrimoine viticole français. La valorisation du matériel végétal reste un des atouts majeurs d'une viticulture dynamique et ouverte à l'innovation. C'est notamment grâce à ces initiatives locales que les viticulteurs peuvent mettre en valeur la spécificité de leurs cépages et de leurs vins, et s'ouvrir des marchés.

Sauvegarde de variétés non inscrites au Catalogue Officiel Français : Parmi les cépages historiques français non inscrits au Catalogue Officiel, plusieurs font l'objet de travaux de sauvegarde en vue d'une éventuelle inscription : cv Trousseau gris G, cv Mornen N, cépages autochtones de nombreuses régions viticoles : Gers, nord Aveyron, Pyrénées-Atlantiques, Corse, Franche-Comté, Auvergne, Savoie

Valorisation de variétés inscrites au Catalogue Officiel Français : De nombreux cépages secondaires, pourtant déjà inscrits au Catalogue Officiel français, ne font l'objet d'une valorisation, notamment par la sélection clonale, que depuis peu de temps : cv Claverie B, cv Durif N, cv Knipperl B, cv Mollard N, cv Prunelard N, cv Rivairenc, cv Romorantin B, cv Savagnin rose Rs ...

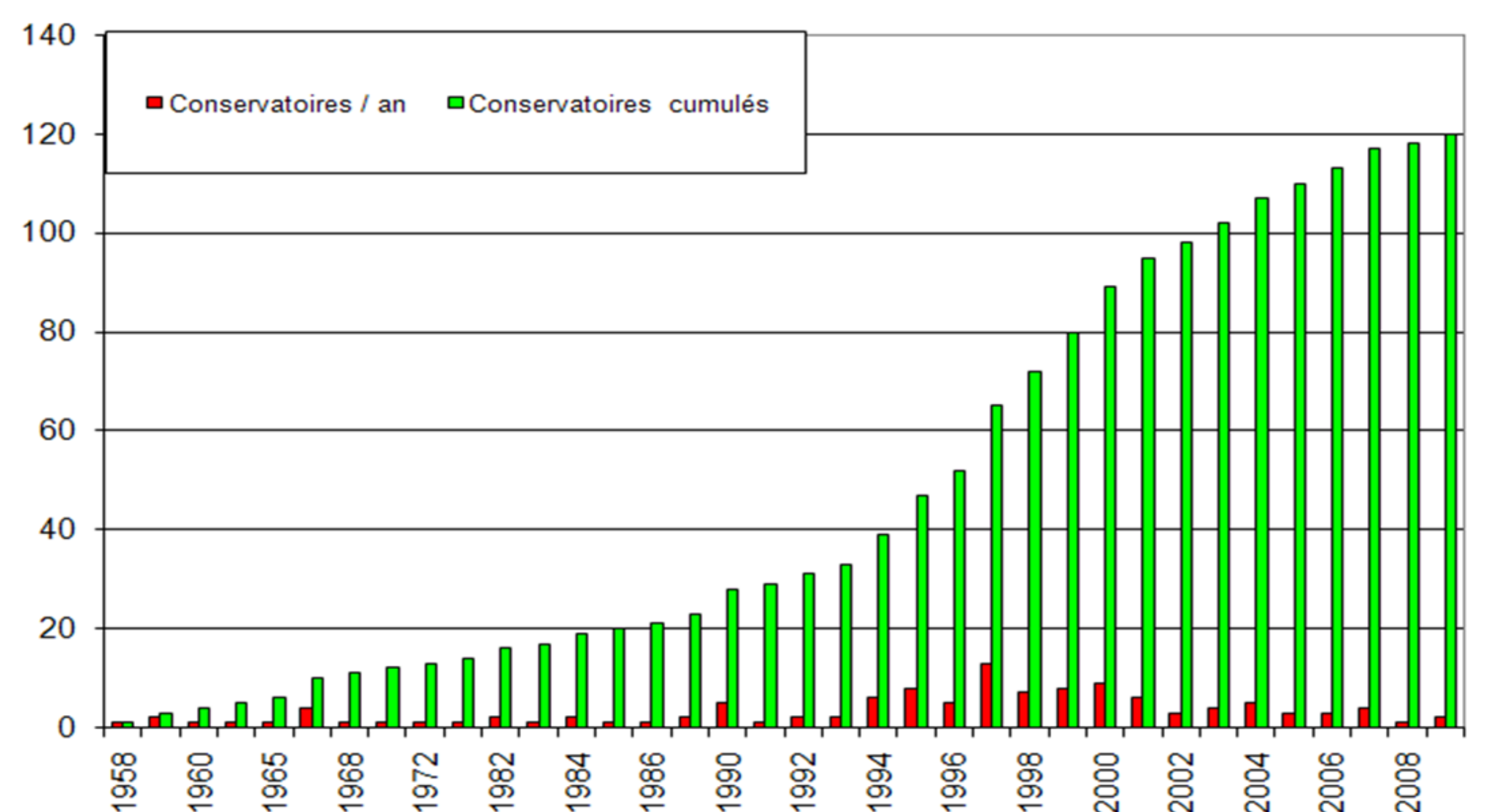


Figure 2 : effectifs cumulés des conservatoires de clones de vignes en France (IFV, 2010)